

Questions orales

● (1452)

[Traduction]

LES GRAINS

LA DATE ET LE MONTANT DU VERSEMENT DE STABILISATION
DU PRIX

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. A quand le prochain versement, comme le prévoit la loi sur la stabilisation des prix du grain, et à combien s'élèvera-t-il?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est le ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui voit à effectuer le versement prévu pour les grains aux termes de la loi de stabilisation des prix du grain, et il semblerait à la suite d'entretiens que j'ai eus avec lui qu'aucune décision n'a encore été prise.

M. Malone: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si on a déjà établi la formule?

M. Whelan: Je ne saurais le dire, monsieur l'Orateur.

BLÉ—LA POSSIBILITÉ D'UNE HAUSSE DES PRIX SUR LE MARCHÉ
INTÉRIEUR

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les revenus des agriculteurs ont diminué de façon très marquée, surtout dans le secteur céréaliier. Or, la loi sur le double prix du blé prévoit pour le blé destiné à la consommation humaine, une hausse annuelle du prix sur le marché intérieur qui soit proportionnelle à l'augmentation des coûts de production. Par ailleurs, les prévisions supplémentaires A indiquent une réduction de quelque 35 millions de dollars sur les sommes prévues aux termes de la loi sur le double prix du blé. Pourquoi le gouvernement hésite-t-il tellement à respecter l'esprit de cette loi et l'intention du législateur? Cette réduction de 35 millions de dollars signifie-t-elle qu'il est inutile d'espérer un rajustement à la hausse du prix minimal du blé comme le prévoient les dispositions de la loi sur le double prix du blé?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cette affaire fait encore l'objet de discussions très sérieuses.

M. Mazankowski: Je désire poser une question supplémentaire. Ces discussions durent depuis le mois de juillet dernier. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand elles prendront fin?

M. Whelan: D'ici Noël, monsieur l'Orateur, je l'espère.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA DATE PRÉVUE DE MISE EN ŒUVRE DES PROMESSES DU
MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé du multiculturalisme qui parcourt le pays de long en large pour dire aux minorités qui représentent 30 p. 100 des Canadiens que le gouvernement actuel s'est occupé des anglo-

[M. Lessard.]

phones, qu'il s'occupe maintenant des francophones, et qu'il a lamentablement négligé 30 p. 100 des Canadiens, ajoutant qu'il va lui-même veiller à ce que le gouvernement reconnaisse leurs talents d'une certaine manière et leur ouvre les portes de la Fonction publique. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il sera en mesure de faire une déclaration officielle sur ses intentions à cet égard, ou s'il se contente tout simplement de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens en prévision de la campagne électorale?

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je tiens à donner au député l'assurance que mon ministère a bien d'autres choses à faire que de jeter de la poudre aux yeux. Nous avons vraiment à cœur le progrès de nos collectivités ethno-culturelles, et tout comme le député, nous tenons à ce que tous les Canadiens aient des chances égales de travailler et de participer en tout temps à la vie canadienne.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est toujours la même réponse que j'obtiens depuis trois ou quatre mois. Voici la question que je pose au ministre, tout en espérant qu'il a tenu son collègue le président du Conseil du Trésor au courant de ses intentions: Quand donc le ministre prendra-t-il la parole à la Chambre pour annoncer officiellement son intention de mettre en application ce très louable projet qu'il a élaboré? C'est tout ce que je lui demande.

M. Cafik: Eh bien, monsieur l'Orateur, je suis fort content que les députés s'intéressent autant aux activités de mon ministère. Je vais donc penser à faire une déclaration à l'appel des motions, en temps voulu.

M. l'Orateur: La parole est au député de New Westminster.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une affaire très importante et je devrais avoir droit à une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'Ordre. La parole est au député de New Westminster.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DE TRAVAIL IMPLIQUANT LES EMPLOYÉS DE LA B.C.
TELEPHONE—LA POSSIBILITÉ DE RÈGLEMENT AU MOYEN D'UNE
MESURE LÉGISLATIVE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail et concerne la grève des employés du téléphone en Colombie-Britannique. Depuis 1972, la Chambre a adopté à plusieurs reprises des mesures législatives visant à régler des conflits de travail dans certains cas difficiles, dont cinq touchaient des travailleurs de la Colombie-Britannique. Étant donné que la compagnie vient de repousser l'intervention du ministre du Travail dans ce conflit qui devient de plus en plus dur et que, d'autre part, le syndicat a approuvé le rapport de conciliation de M. Noel Hall, le ministre du Travail a-t-il l'intention de présenter bientôt à la Chambre une mesure législative fondée sur le rapport Hall?